

Réf : ML/2005/0123

13 juillet 2005

MAPORAMA INTERNATIONAL

- 1- Résultat de l'Offre à Prix Ferme (OPF) sur le Marché Libre
- 2- Résultat du placement
- 3-Début des négociations sur NSC le 19 juillet 2005
- 3-Règlement livraison de l'opération
- 4-Capital social

(suite à la notice ML/2005/0108 du 5 juillet 2005)

1 – RESULTAT DE L'OPF

Après centralisation des états récapitulatifs des ordres d'achat reçus des membres du marché, Euronext Paris SA fait connaître qu'au total elle a enregistré 467 ordres d'achat portant sur 1 127 955 actions MAPORAMA INTERNATIONAL.

L'état global des ordres reçus se décompose ainsi :

DECOMPOSITION DES ORDRES A	Nombre d'ordres	Nombre d'actions demandées
Fractions d'ordre A1	467	45 223
Fractions d'ordre A2	370	1 082 732

Conformément aux indications données dans la note ML/2005/0108 du 5 juillet 2005, Euronext Paris SA a coté un cours de 4,05 € et a procédé à la répartition de 186 750 actions offertes dans le cadre de l'OPF.

	Pourcentage de réponse	Nombre d'actions Allouées
A1	100%	45 223
A2	13,07%	141 527

2 –RESULTAT DU PLACEMENT

Il est précisé que dans le cadre du Placement, pour 560 250 actions offertes, la demande globale s'est établie à 20 ordres pour 1 350 561 titres.

3- DEBUT DES NEGOCIATIONS SUR NSC LE 19 JUILLET 2005

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L.225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions MAPORAMA INTERNATIONAL interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est à dire après la date de règlement/livraison.

Les premières négociations des actions sont donc prévues à partir du 19 juillet 2005 sur le système NSC.

Le 19 juillet 2005, le cours de référence sera le prix de l'OPF, soit 4,05 €

Le seuil de cotation est fixé à 20 % du cours de référence.

Dans l'hypothèse d'un déséquilibre du marché ne permettant pas de coter dans le seuil de 20 % de variation, Euronext Paris SA informera les intervenants de marché du nouvel horaire de cotation et procédera à une nouvelle tentative de cotation en prenant comme cours de référence le niveau de la réservation auquel il sera appliqué une variation maximale supplémentaire de 10 %.

Dès lors qu'aucun cours n'aura pu être coté sur la valeur, les dispositions particulières ci-dessus mentionnées resteront applicables dès le jour de bourse suivant.

3 – REGLEMENT/ LIVRAISON DE L'OPERATION

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPF : les opérations de règlement-livraison des négociations du 13 juillet 2005 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+(SLAB+RELIT), entre d'une part GLOBAL EQUITIES (Code Affilié 543) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 18 juillet 2005. L'ensemble des instructions SLAB devra être introduit dans le système au plus tard le 15 juillet 2005 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 13 juillet 2005. Le certificat du dépositaire sera émis à l'issue du règlement/livraison.

Désignation de la Société au Marché Libre	:	MAPORAMA INTERNATIONAL
Introduceur Conseil	:	ATOUT CAPITAL
Membre du marché	:	GLOBAL EQUITIES
Co introduceur	:	CHAMPEIL & ASSOCIES
Service des titres	:	EURO EMETTEURS FINANCE
Début des négociations sur NSC	:	Dès leur transfert sur le système NSC, le 19 juillet 2005 les actions seront négociées sur le groupe de valeur 10 Les actions MAPORAMA INTERNATIONAL seront admises dans la filière Bourse RELIT à compter du 19 juillet 2005.
Code ISIN	:	FR0010215202
Mnémonique	:	MLMAP
Classification sectorielle FTSE	:	Précisée ultérieurement

4- Capital social

A l'issue de l'opération, le nombre d'actions composant le capital de la société MAPORAMA INTERNATIONAL s'élève à 3 237 000 après augmentation de capital de 747 000 actions. Les actions sont sans valeur nominale et portent jouissance au 1^{er} novembre 2004.